

succession difficile

Par **nitreva**, le **01/09/2020** à **18:54**

Suite à une succession difficile

Ma soeur embauchée 3 h/j comme aide familiale auprès de ma mère GIR 1 à domicile a demandé après décès de cette dernière, une revalorisation de son salaire auprès des prudhommes. Un montant d environ 20000 euros pour 3ans 1/2 lui a été accordé. Ce montant va lui etre payé en prenant sur la succession . Pour les charges afférentes à ce complément, où faut il s adresser pour qu elle ne soit pas pénalisée pour sa retraite : service cesu ? ou ailleurs ?

Qui peut m aider à traiter ce sujet, car le notaire attends d'avoir la facture concernant les charges

Cordt Merci

nitreva